



Procès-verbal

Bureau Directeur – Consultation par voie électronique du 31 juillet 2014

Ont répondu à la consultation : BETTENFELD Jacques, DELPLANQUE Joël, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MOCKA-RENIER Jocelyne, VILLEPREUX Brigitte.

Objet de la consultation : Conventions 2014-2015 pour évoluer en Championnat de France moins de 18 ans

1. Sur proposition de la commission nationale des statuts et de la réglementation réunie le 16 juillet 2014, tel que prévu à l'article 26.2 des règlements généraux, le Bureau Directeur valide la **création** des conventions entre clubs suivantes, pour la saison 2014-2015:

Pour évoluer en Championnat de France -18 ans Masculins :

- a. Entente Vénissieux-Vaulx en Velin, entre les clubs Vénissieux Handball et Vaulx en Velin HBC (Ligue du Lyonnais).
- b. Entente Bassin Minier 62 Handball, entre les clubs Carabiniers de Billy Montigny Handball, HBC Bully les Mines et HBC de Noyelles Godault (Ligue du Nord-Pas de Calais).
- c. Entente Pays Rochois/Arve Giffre, entre les clubs Handball Pays Rochois et Arve Giffre Handball (Ligue de Dauphiné-Savoie).
- d. Handball Sud 93 Masculins, entre les clubs Villemomble Handball, HBC Gagny et Montfermeil Handball (Ligue Ile de France Est).
- e. Entente Aulnay Livry-Gargan Blanc-Mesnil, entre les clubs Aulnay Handball, HBC Livry-Gargan et Blanc-Mesnil Sports (Ligue Ile de France Est).

Pour évoluer en Championnat de France -18 ans Féminines

- a. Ambérieu – Pays de l'Ain, entre les clubs HBC Ambérieu, Racing Club de Montluel, HBC Revermont, Handball Meximieux et vaillante Châtillonnaise Handball (Ligue du Lyonnais).
- b. Orchamps Vennes - Morteau, entre les clubs Handball Orchamps Vennes et CA Mortuacien Handball (Ligue de Franche-Comté).
- c. Val Bisontin, entre les clubs ES Besançon Féminin et Val de l'Ognon (Ligue de Franche-Comté).
- d. Entente Lomme Tourcoing Wattlelos, entre les clubs Lomme Lille Métropole Handball, Tourcoing HBC et CO Wattlelos (Ligue Nord-Pas de Calais).
- e. Entente Aulnay Blanc-Mesnil, entre les clubs Blanc-Mesnil Sport Handball et Aulnay Handball (Ligue Ile de France Est).
- f. Entente Bléré Chambray, entre les clubs Blere Val de Cher Handball et Chambray Touraine Handball (Ligue du Centre).
- g. Entente 28 Féminine, entre les clubs Dreux AC Handball, CO Vernouillet, FJ Champhol et AST Châteauneuf (Ligue du Centre).
- h. Fleury Orléans Loiret, entre les clubs, CJF Fleury Loiret Handball et Union Sportive Orléanaise (Ligue du Centre).
- i. Pays Voironnais Handball, entre les clubs AL Voiron, Espoir Moirannais Handball et HBC Coublevie (Ligue de Dauphiné-Savoie)
- j. Entente Issoudun Vierzon, entre les clubs Avenir Club Issoldunois Handball et Eglantine de Vierzon Handball (Ligue du Centre).

2. Sur proposition de la commission nationale des statuts et de la réglementation réunie le 23 juillet 2014, tel que prévu à l'article 26.2 des règlements généraux, le Bureau Directeur valide la **création** des conventions entre clubs suivantes, pour la saison 2014-2015:

Pour évoluer en Championnat de France -18 ans Masculins :

- f. Alliance Nord Handball, entre les clubs Le Mélantois Handball et CO Wattrelos (Ligue Nord – Pas de Calais).

Pour évoluer en Championnat de France -18 ans Féminines

- k. Handball Sud 93 Féminines entre les clubs HBC Gagny, Villemomble Handball, Montfermeil Handball, AS Bondy et Noisy le Grand Handball (Ligue Ile de France Est).
- l. Jura Sud-Lons, entre les clubs Jura Sud Handball et Union Sportive Ledonienne (Ligue de Franche-Comté).
- m. Entente Reims – Saint Brice, entre les clubs Reims Champagne Handball et AS Saint Brice Courcelles Handball (Ligue de Champagne-Ardenne) Entente Reims – Saint Brice, entre les clubs Reims Champagne Handball et AS Saint Brice Courcelles Handball (Ligue de Champagne-Ardenne).

Fait à Gentilly, le 31 juillet 2014.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général